



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente-Maritime

Zones géographiques de recrutement des lycées généraux et technologiques publics de Charente Maritime en référence au domicile des élèves

Rentrée 2022

Lycées de secteur

Pour l'entrée en 2nde GT, chaque élève relève d'une zone géographique en fonction de l'adresse de son responsable légal.

Zone géographique : Dautet - code : 017LRDT -

Lycée Jean Dautet, La Rochelle

Élèves domiciliés en centre ville, au Gabut quai Georges Simenon, quai de la Georgette, Ave du 123^{ème} RI, Bld Joffre, rue de Périgny, R.N. 137, Ave du Cimetière, rue des Ardennes, Bld Sautel exclu, Bld de Cognehors exclu, Champ de mars exclu, Ave de Fétilly exclue, rue de la Trompette exclue, rue Palissy exclue, Ave Briand exclue, Ave Coligny exclue jusqu'au Casino, bord de mer jusqu'au quai Georges Simenon et domiciliés dans les communes de **Angliers**, **Bourgneuf**, Dompierre sur Mer, **Nuillé d'Aunis**, Sainte Soulle, Vérines.

Zone géographique : St Exupéry - code : 017LRSE -

Lycée Antoine de St Exupéry, La Rochelle

Élèves domiciliés Ave Coligny (à partir du Casino) incluse, Ave Briand incluse jusqu'à la rue de Bel Air (exclue), Ave des Crapaudières exclue, chemin du Rouge Gorge exclu, rue Monsidun exclue, rue du Marais exclue jusqu'à la mer, l'Île de Ré, môle d'escale, les 3 ports, baie de Port-Neuf jusqu'à l'avenue Coligny (casino).

Zone géographique – Vieljeux - code : 017LRVX -

Lycée Léonce Vieljeux, La Rochelle

Élèves domiciliés Ave des Crapaudières incluse, rue de Bel Air, Ave Briand à partir de la rue de Bel Air, rue Palissy incluse, rue de la Trompette incluse, Ave de Fétilly incluse, Champ de Mars inclus, Bld de Cognehors inclus, Bld Sautel inclus, R.N. 237 jusqu'à Ave des Crapaudières et dans les communes de Andilly, Charron, Courçon, Esnandes, Ferrières, La Grève sur Mignon, La Ronde, Lagord, L'Houmeau, Longèves, Marans, Marsilly, Nieul sur Mer, Puilboreau, Saint Cyr du Doret, Saint Jean de Liversay, Saint Ouen d'Aunis, Saint Xandre, Taugon, Villedoux.

Zone géographique : Valin - code : 017LRVA -

Lycée René Josué Valin, La Rochelle

Élèves domiciliés R.N. 137, rive gauche du canal de Marans jusqu'au Bld Joffre exclu, Ave du 123^{ème} RI exclue, bord de mer, la ville en bois jusqu'aux Minimes jusqu'à Aytré et dans les communes de Aigrefeuille d'Aunis, Anais, Angoulins, **Ardillières**, Aytré, Ballon, Châtelailon Plage, **Ciré d'Aunis**, Clavette, Croix Chapeau, La Jarne, La Jarrie, **Landrais**, Le Thou, Montroy, Périgny, Saint Christophe, Saint Médard d'Aunis, Saint Rogatien, Saint Vivien, Salles sur Mer, Thairé, Yves.

Zone géographique : Surgères - code : 017SURG-

Lycée du Pays d'Aunis, Surgères

Élèves domiciliés dans les communes de **Ardillières**, **Benon**, Breuil la Réorte, Bouhet, Chambon, **Ciré d'Aunis**, **Cramchaban**, Forges, **La Laigne**, **Landrais**, **Le Gué d'Alléré**, Marsais, Muron, Puyravault, Saint Georges du Bois, Saint Mard, Saint Pierre d'Amilly, **Saint-Pierre-La Noue (commune nouvelle qui regroupe les anciennes communes de Péré et de Saint Germain de Marencennes)**, Saint Saturnin du Bois, **Saint Sauveur d'Aunis**, Surgères, **Vandré***, Virson, Vouhé.



Bi-sectorisation : les élèves habitants sur ces 3 communes pourront demander soit le lycée René Josué Valin de La Rochelle, soit le lycée du Pays d'Aunis de Surgères.

Zone géographique : Rochefort - code : 017RCHT -

Lycées Maurice Merleau Ponty et Marcel Dassault, Rochefort

Élèves domiciliés dans les communes de Beaugeay, Bords, Breuil Magné, Cabariot, Champagne, Champdolent, Échillais, Fouras, Genouillé, l' île d'Aix, La Gripperie, Saint Symphorien, Loiré les Marais, Lussant, Moëze, Moragne, Port des Barques, Rochefort, Saint Agnant, Saint Coutant le Grand, Saint Froult, Saint Hippolyte, Saint Jean d'Angle, Saint Laurent de la Prée, Saint Nazaire sur Charente, Soubise, Tonny Charente, Trizay, Vergeroux.

Zone géographique : Bourcefranc - code : 017RTBC -

Lycée de la Mer et du Littoral, Bourcefranc

Élèves domiciliés dans les communes de Arvert, Bourcefranc le Chapus, **Chaillevette**, Étaules, Hiers Brouage, l'île d'Oléron, La Tremblade, Les Mathes, Marennes, Nieulle sur Seudre, **Saint Augustin**, Saint Just Luzac, Saint Sornin,

Zone géographique : Royan - code : 017RYCO -

Lycée Cordouan, Royan

Élèves domiciliés dans les communes de Arces, Barzan, Breuillet, **Chaillevette**, Chenac Saint Seurin d'Uzet ,Corme Écluse, Cozes, Épargnes, Grézac, Le Chay, Le Gua, L'Éguille, Médis, Meschers sur Gironde, Meursac, Mornac sur Seudre, Royan, **Saint Augustin**, Saint Georges de Didonne, Saint Palais sur Mer, Saint Sulpice de Royan, Saujon, Semussac, Talmont sur Gironde, Thaims ,Vaux sur Mer.



Bi-sectorisation : les élèves habitants sur ces 2 communes pourront demander soit le lycée de la mer et du littoral de Bourcefranc soit le lycée Cordouan de Royan. Le code de la zone géographique sera celui du lycée souhaité : 017RYCO pour le lycée Cordouan et 017RTBC pour le lycée de Bourcefranc.

Zone géographique : St Jean d'Angély - code : 017JYDU -

Lycée L. A. Dubreuil, St Jean d'Angély

Élèves domiciliés dans les communes de, Annezay, Antezant la Chapelle, Archingeay, Asnières la Giraud, Aujac, Aulnay, Aumagne, Authon Ébéon, Bagnizeau, Ballans, Bazauges, Beauvais sur Matha, Bercloux, Bernay Saint Martin, Bignay, Blanzac lès Matha, Blanzay sur Boutonne, Bresdon, Brie sous Matha, Brizambourg, Chantemerle sur la Soie, Cherbonnières, **Chervettes***, Chives, Coivert, Contré, Courant, Courcelles, Courcerac, Cressé, Dampierre sur Boutonne, Doeuil sur le Mignon, Fenioux, Fontaine Chalandray, Fontenet, Gibourne, Gourvillette, Grandjean, Haimps, Juicq, La Benâte, La Brousse, La Croix Comtesse, La Frédière, La Jarrie Audouin, La Vergne, La Villedieu, Landes, Le Gicq, Les Éduts, Les Églises d'Argenteuil, Les Nouillers, Les Touches de Périgny, Loiré sur Nie, Loulay, Louzignac, Lozay, Macqueville, Massac, Matha, Mazeray, Migré, Mons, Nachamps, Nantillé, Néré, Neuvicq le Château, Nuaillé sur Boutonne, Paillé, Poursay Garnaud, Prignac, Puy du Lac, Puyrolland, Romazières, Saint Crépin, Saint Denis du Pin, Saint Félix, Saint Georges de Longuepierre, Saint Hilaire de Villefranche, Saint Jean d'Angély, Saint Julien de l'Escap, **Saint Laurent de la Barrière***, Saint Loup, Saint Mandré sur Brédoire, Saint Martial, Saint Martin de Juillers, Saint Ouen, Saint Pardoult, Saint Pierre de Juillers, Saint Pierre de l'Île, Saint Savinien, Saint Séverin sur Boutonne, Sainte Mème, Saleignes, Seigné, Siecq, Sonnac, Taillant, Ternant, Thors, Tonny Boutonne, Torxé, Varaize, Vergné, Vervant, Villemorin, Villeneuve la Comtesse, Villiers Couture, Vinax, Voissay.

*** Vandré, Chervettes et Saint Laurent de la Barrière forment une nouvelle commune appelée La Devise**

Zone géographique : Bellevue - code : 017SABL -

Lycée Bellevue, Saintes

Élèves domiciliés à Saintes sur la rive gauche de la Charente et dans les communes de , Balanzac Beurlay, , Corme Royal, Écurat, Geay, La Clisse, La Vallée, Les Essards, Luchat, Nancras, Nieul lès Saintes, Pessines , Pisany, Plassay, Pont l'Abbé d'Arnoult, Rétaud, Romegoux, Sablonceaux, Saint Georges des Coteaux, Saint Porchaire, Saint Sulpice d'Arnoult, Sainte Gemme, Sainte Radegonde, Saint Romain de Benet; Soulignonne; Thézac, Varzay.

Zone géographique : Palissy - code : 017SAPY -

Lycée Bernard Palissy, Saintes

Élèves domiciliés à Saintes sur la rive droite de la Charente et dans les communes de **Annepont**, Burie, Bussac sur Charente, Chaniers, Chérac, Chermignac, Courcoury Crazannes, Dompierre sur Charente, Écoyeux, Fontcouverte, La Chapelle des Pots, Le Douhet, Le Mung, Le Seure, Les Gonds Migron, Port d'Envaux, , Préguillac Saint Bris des Bois, Saint Césaire, Saint Sauvant, Saint Vaize, Taillebourg, Thénac, Vénérand, Villars les Bois.

Les élèves habitant Annepont peuvent demander une affectation au lycée Bernard Palissy à Saintes ou au lycée A. D. à St Jean d'Angely. Exceptionnellement le code de la zone géographique sera celui de l'établissement demandé : 017SAPY pour le lycée Bernard Palissy ou 017LYDU pour le lycée L. A. Dubreuil .



Zone géographique : Pons - code : 017JZPO -

Lycée Émile Combes, Pons

Élèves domiciliés dans les communes de, Avy,, Belluire, **Berneuil**, Biron, Bougneau, Boutenac Touvent, Brie sous Mortagne, Brives sur Charente, Celles, Chadenac, Champagnolles, Cierzac, Colombiers, Coulonges, , Cravans, Échebrune, , Fléac sur Seugne, **Floirac***, Gémozac, Germignac, Givrezac, , Jarnac Champagne, Jazennes, La Jard, Lonzac, Marignac, Mazerolles, , Montils, Montpeller de Médillan, Mortagne sur Gironde, Neuillac, Pérignac, Pons, **Rioux**, Rouffiac, Saint André de Lidon, Saint Germain du Seudre, Saint Léger, Saint Martial sur Né, Saint Palais de Phiolin, Saint Quantin de Rançanne, Saint Seurin de Palenne, Saint Sever de Saintonge, Saint Simon de Pellouaille, Sainte Lheurine, Salignac sur Charente, Tanzac, **Tesson**, Villars en Pons, Virollet.

Les élèves habitant Berneuil, Rioux et Tesson peuvent demander une affectation au lycée E. Combes à Pons ou au lycée Palissy de Saintes. Exceptionnellement le code de la zone géographique sera celui de l'établissement demandé : 017JZPO pour le lycée de Pons ou 017SAPY pour le lycée B. Palissy de Saintes.



Zone géographique : Jonzac - code : 017JZJZ -

Lycée Jean Hyppolite, Jonzac

Élèves domiciliés dans les communes de Agudelle, Allas Bocage, Allas Champagne, Archiac, Arthenac, Bedenac, Bois, Boisredon, Bresse et Martron, Boscarnant, Bran, Brie sous Archiac, Bussac Forêt, Cercoux, Chamouillac, Champagnac, Chartuzac, Chatenet, Chaunac, Chepniers, Chevanceaux, Clam, Clérac, Clion, Consac, Corignac, Courpignac, Coux, Expiremont, Fontaines d'Ozillac, Guitinières, Jonzac, Jussas, La Barde, La Clotte, La Genétouze, Le Fouilloux, Le Pin, Léoville, Lorignac, Lussac, Mérignac, Messac, Meux, Mirambeau, Moings, Montendre, Montguyon, Montlieu la Garde, Mortiers, Mosnac, Neulles, Neuvicq, Nieul le Virouil, Orignolles, Ozillac, Plassac, Pognac, Pommiers Moulons, Pouillac, Réaux, Rouffignac, Saint Aigulin, Saint Bonnet sur Gironde, Saint Ciers Champagne, Saint Ciers du Taillon, Saint Dizant du Bois, Saint Dizant du Gua, Saint Eugène, Saint Fort sur Gironde, **Saint Genis de Saintonge**, Saint Georges Antignac, Saint Georges des Agoûts, Saint Germain de Lusignan, Saint Germain de Vibrac, Saint Grégoire d'Ardenes, Saint Hilaire du Bois, Saint Maigrin, Saint Martial de Mirambeau, Saint Martial de Vitaterne, Saint Martin d'Ary, Saint Martin de Coux, Saint Maurice de Tavernole, Saint Médard, Saint Palais de Négrignac, Saint Pierre du Palais, **Saint Romain sur Gironde***, Saint Sigismond de Clermont, Saint Simon de Bordes, Saint Sorlin de Conac, Saint Thomas de Conac, Sainte Colombe, Sainte Ramée, Salignac de Mirambeau, Semillac, Semoussac, Soubran, Souméras, Sousmoulin, Tugéras Saint Maurice, Vanzac, Vibrac, Villexavier.

Les élèves habitant St Genis de Saintonge peuvent demander une affectation au lycée de Jonzac ou au lycée de Pons. Exceptionnellement le code de la zone géographique sera celui de l'établissement demandé : 017JZJZ pour le lycée de Jonzac ou 017JZPO pour le lycée de Pons.



***Les communes de Saint Romain sur Gironde et de Floirac forment la nouvelle commune de Floirac.**